

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



SOUTENEZ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DE L'HABITAT DURABLE

BAO Formation est une association à but non lucratif créée il y a 20 ans à Marseille, avec pour mission la formation des personnes en situation de précarité vers des métiers de l'habitat durable : écoconstruction, rénovation et transition énergétique du bâti (maçonnerie du bâti ancien, pose de panneaux photovoltaïques, pose de chauffe-eau solaires, entretien de pompes à chaleur, isolation thermique des bâtiments etc.).

Nos actions visent à accompagner des publics en situation de précarité – jeunes, demandeur-euses d'emploi, salarié-es en insertion ou personnes en reconversion – vers des métiers d'avenir et répondant à des enjeux concrets : rénovation écoresponsable des bâtiments, performance énergétique et confort des habitations, réduction de l'impact environnemental, qualité de vie... et création d'emplois pérennes et non délocalisables.

En soutenant BAO Formation, vous :

- Investissez dans des parcours qualifiants pour des personnes éloignées de l'emploi
- Contribuez à la transition écologique de votre territoire
- Soutenez un projet associatif engagé et reconnu dans la lutte contre le chômage et l'exclusion
- Aidez à former des professionnel·les de demain, répondant aux besoins concrets des entreprises du bâtiment durable

 **644**

PERSONNES FORMÉES / AN DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
**dont 25% de jeunes de -26 ans
& 20% sans aucune qualification**

 **19**

FORMATIONS
PROPOSÉES

 **96%**

DES SALARIÉS AYANT PRÉSENTÉ
L'EXAMEN OBTIENNENT TOUT OU
UNE PARTIE DU TITRE VISÉ

 **177 593 h**

DE FORMATION DÉLIVRÉES EN 2024

 **85%**

TROUVENT UN EMPLOI
OU CRÉENT LEUR ACTIVITÉ

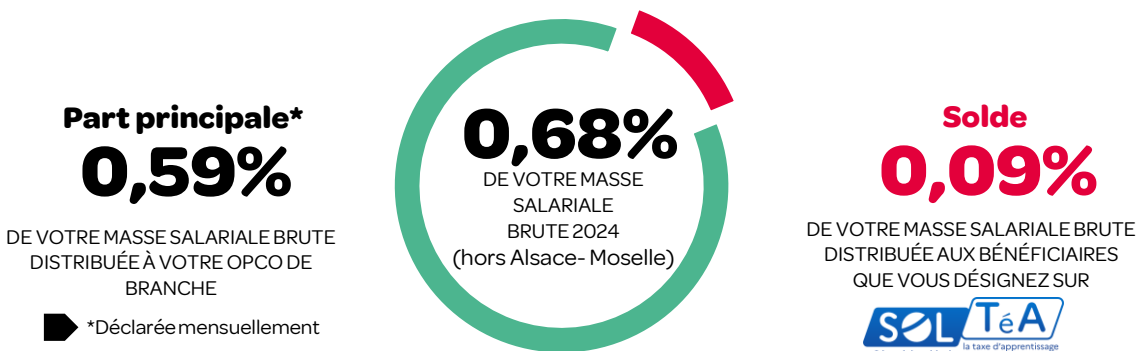
LA RÉFORME 2023 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage est recouvré annuellement par l'URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière a développé et mis à disposition des entreprises une nouvelle plateforme de fléchage : **SOLTÉA**

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE EN UN INVESTISSEMENT D'AVENIR POUR VOTRE ENTREPRISE !

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, qui emploie au moins un salarié.

Vous pouvez choisir de verser ce solde à BAO Formation. L'association est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Travail à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national en tant qu'organisme.



COMMENT EFFECTUER LE VERSEMENT ?

- 1 Déclarez et versez directement votre taxe d'apprentissage via la plateforme Net-entreprises.
- 2 Fléchez le solde de votre taxe sur Soltéa au bénéfice de **BAO Formation** dont le SIRET est : **483 467 684 00021**
- 3 Indiquez le pourcentage de votre soutien et validez votre choix.

Merci pour votre soutien !

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : contact@baoformation.fr